



**SEINE
GRANDS
LACS**

Pour le Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services

Hélène ROUQUIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION À
L'ASSOCIATION
AGRÉÉE POUR LA
PÊCHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE (AAPPMA)
LA TRUITE
MORVANDELLE EN
FAVEUR DE LA
MANIFESTATION « LAC
PROPRE » A
PANNECIÈRE - EDITION
2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-cinq octobre 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12ème.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Annick OLIVIER,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Belaïde BEDREDDINE, M. Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND, M. Daniel GUÉRIN,

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

M. David BELLARD, Mme Halima JEMNI

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Belaïde BEDREDDINE

Mme Célia BLAUDEL à M. Frédéric MOLOSSI

M. François VAUGLIN à Mme Annick OLIVIER

M. Patrick TREMEGE à M. Daniel COURTES

Nombre des membres
composant le Bureau
syndical.....14

En exercice.....14

Présents à la
séance.....8

Représentés
par mandat.....4

Absents.....2

La majorité des membres étant présente.

2019-11/07

**BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AGRÉÉE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
(AAPPMA) LA TRUITE MORVANDELLE EN FAVEUR DE LA
MANIFESTATION « LAC PROPRE » A PANNECIÈRE - EDITION 2019**

Le Bureau syndical,

VU le budget du syndicat ;

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL N°2019-43 en date du 7 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'AAPPMA La Truite Morvandelle dans le cadre de l'édition 2019 de l'opération « Lac Propre » à Pannecière.

Article 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat - article 6574, de l'exercice 2019.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis